



INSTITUT de FORMATION d'AIDES-SOIGNANTES

MGEN de La verrière

13 Avenue de Montfort - 78320 La Verrière

01 39 38 79 60 – ifas@mgen.fr

PROJET PEDAGOGIQUE

2026/2027



Institut de Formation d'Aides-Soignantes MGEN



TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	IV
1 SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'IFAS MGEN	1
1.1 Historique de l'IFSI-IFAS	VI
1.1.1 La formation initiale.....	VI
1.1.2 La formation continue Forces MGEN	VI
1.2 Le Cadre règlementaire de la Formation	3
1.2.1 Les tutelles.....	VI
1.2.2 Les principaux textes de la profession aide-soignante.....	VII
1.2.3 Les textes de la formation aide-soignante	VII
1.2.4 La gouvernance de l'IFAS.....	VII
1.3 Les acteurs de la Formation	VII
1.3.1 L'équipe de l'IFAS.....	VII
1.3.2 Les partenaires extérieurs	VIII
1.3.3 Les apprenants aides-soignants.....	VIII
1.4 Prestations offertes à la vie étudiante	IX
1.4.1 Se loger	IX
1.4.2 Déjeuner	IX
1.4.3 Se déplacer	IX
1.4.4 Travailler et se connecter	IX
1.4.5 Le bien être des apprenants	IX
2 LES OBJECTIFS DE LA FORMATION de l'IFAS	X
2.1 Les fondamentaux du projet pédagogique.....	Erreur ! Signet non défini.8
2.2 Les valeurs de l'IFSI-IFAS	XI
2.3 Le développement pédagogique	XIII
2.3.1 Principe pédagogique	XIII
2.3.1.1 Les courants pédagogiques.....	10
2.3.1.2 La compétence.....	11
2.3.1.3 L'apprentissage par situations.....	12
2.3.1.4 Le raisonnement clinique.....	12
2.3.1.5 L'analyse réflexive des pratiques professionnelles.....	12
2.3.1.6 La simulation en santé.....	12
2.3.1.7 Les e-moyens pédagogiques.....	13
2.3.2 Objectif d'apprentissage et de professionnalisation.....	XV
2.3.2.1 La professionnalisation.....	13

2.3.3	Dispositif de formation	XVII
2.3.3.1	L'alternance.....	15
2.3.3.2	Les stages	15
2.3.3.3	Le suivi pédagogique.....	16
2.3.3.4	La formation théorique.....	17
2.3.4	Dispositif d'évaluation	XX
3	EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE	XXIII

PREAMBULE

Le projet pédagogique est l'élément de référence pour la mise en œuvre du référentiel de formation. C'est un outil de travail et de communication essentiel partagé avec toutes les parties prenantes. Il tient compte des spécificités de chaque acteur. C'est un document de référence pour l'ensemble des acteurs : équipe pédagogique, apprenants, partenaires de stage, intervenants extérieurs et tutelles.

Il s'appuie sur la réglementation en vigueur et déploie les valeurs qui sous-tendent la formation, les conceptions et les choix pédagogiques de l'IFAS MGEN.

La conception du projet pédagogique est sous la responsabilité du directeur de l'Institut de Formation qui est garante de sa mise en œuvre.

Il est complété par les projets d'année et les déroulés des modules du référentiel de formation. Il est présenté et validé par l'instance compétente pour les orientations générales de l'Institut de Formation.

1 SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'IFAS MGEN

L'IFAS est situé à l'ouest de l'Ile de France, entre Versailles et Rambouillet, dans les dépendances du Château de La Verrière au milieu du parc de l'Institut MGEN de La Verrière.

Il est implanté dans la ville de La Verrière et fait partie de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le Groupe MGEN existe depuis 1947. Au-delà de son identité mutualiste, la MGEN gère 33 établissements sanitaires et médico-sociaux : cliniques médicales, hôpitaux psychiatriques, centres de santé, centres de soins de suite et réadaptation, EHPAD.

L'IFSI-IFAS MGEN ainsi que l'Institut MGEN de La Verrière auquel ils sont adossés, rejoindront le groupe VYV 3 Ile de France en 2027. Groupe dont la MGEN est fondatrice en compagnie d'Harmonie Mutuelle.

L'IFAS de La Verrière est le seul établissement de formation aides-soignants de la MGEN.

A ce titre, l'IFAS fait référence aux valeurs portées par la MGEN, solidarité, humanisme, et respect de l'individu.

L'Institut MGEN de La Verrière est un établissement privé de santé d'intérêt collectif (ESPIC) sur le territoire de santé Yvelines-Sud. Acteur sanitaire et médico-social, il offre ses soins au travers de 3 pôles :

Pôle de santé mentale réparti en deux départements :

- ✓ Département adolescents-jeunes adultes :
 - 12 lits de crise pour adolescents
 - 15 lits de soins et réinsertion scolaires
 - 7 places d'HDJ adolescents
 - Consultation pour adolescents et jeunes adultes
 - 1 équipe mobile adolescents-jeunes adultes HORIZON

- **Département de Psychiatrie Adulte**

- ✓ 25 lits de psychiatrie de secteur 78G15
- ✓ 25 places d'HDJ adultes intersectoriel
- ✓ 1 Centre médico-psychologique
- ✓ 25 lits de post-urgence psychiatrique.

- ✓ 20 lits de psychiatrie de la personne âgée
- ✓ 28 lits d'addictologie dont 6 lits de sevrage complexes et 22 lits de SMR

- **Pôle gériatrique :**

- 25 lits de médecine gériatrique
- 12 lits d'Unité de Soins palliatifs
- 49 lits de SMR gériatrique
- 186 places d'Ehpad dont 4 unités spécifiques :
- 28 lits en unités de vie protégées (sur 2 unités de 14 lits)
- 14 lits d'Unité de gérontopsychiatrie (unité expérimentales dédiée aux personnes atteintes de psychoses vieillissantes)
- 15 lits d'unités d'hébergement renforcé

Pôle transversale médico-technique :

- PUI
- Radiologie
- Consultations spécialisées
- Consultations externes
- Service opérationnel d'hygiène
- Numérique en santé
- Coordination des transports sanitaires

Un département dédié à l'éducation, la réadaptation, la médiation et la sociothérapie est à disposition des pôles. Il propose un plateau technique dernière génération dont un espace de balnéothérapie ainsi qu'une diversité d'expertises en réadaptation.

L'établissement de soins Institut MGEN de La Verrière, s'inscrit et coopère au sein du GHT Yvelines Sud.

Ce GHT comprend 9 établissements publics :

- Le Centre Hospitalier de Versailles (établissement support),
- Le Centre Hospitalier de Rambouillet,
- Le Centre Hospitalier Jean-Martin Charcot de Plaisir,
- L'Hôpital Gérontologique et Médico-Social de Plaisir Grignon (HGMS),
- Le Centre Hospitalier de la Mauldre,
- L'Hôpital gérontologique Philippe Dugué,
- L'Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation de Bullion (HPR),
- L'Hôpital du Vésinet,
- L'Hôpital de Houdan.
- Deux EHPAD publics L'EHPAD d'Ablis, l'EHPAD les Aulnettes de Viroflay.

Le GHT Yvelines Sud a mis en place un système de coopérations avec des structures du territoire, notamment avec les établissements ESPIC. Ces coopérations sont complémentaires avec les activités des établissements membres sur le Sud Yvelines

L'Institut de soins MGEN a signé une convention de coopération avec le GHT, orientée autour du projet de soins en santé mentale (Réseau de Promotion de la Santé Mentale - RPSM Yvelines Sud) pour permettre l'articulation de son projet médical avec celui du groupement hospitalier de territoire.

1.1 HISTORIQUE DE L'IFSI-IFAS

1.1.1 La formation initiale

En 1959, lors de la création de l'Institut Marcel Rivière, hôpital psychiatrique, se met en place une formation spécifique à la prise en charge en service de psychiatrie destinée aux personnels de l'établissement, paramédicaux, assistants sociaux et secrétaires médicales.

En 1976 cette école dédiée aux professionnels de l'établissement de soins, devient un centre de formation pour les infirmiers de secteur psychiatrique.

En 1992, le centre de formation devient Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) par l'arrêté du 12 juin 1992.

En 2003, l'IFSI passe d'un agrément de 30 étudiants à un agrément de 80 étudiants en soins infirmiers par promotion, soit un total de 240 étudiants puis à 87 étudiants en 2022.

Depuis 2009, l'université de Versailles Saint Quentin en Yvelines est un partenaire incontournable pour les étudiants en soins infirmiers de l'IFSI MGEN.

Depuis 2015, l'établissement se modernise régulièrement, rénove ses locaux et intègre des équipements technologiques de pointe pour accompagner la professionnalisation des étudiants.

Par autorisation du Conseil Régional d'Ile-de-France, l'IFAS MGEN est créé en décembre 2024, avec une capacité d'accueil de 30 élèves en cursus initial et partiel.

La première promotion de la formation aide-soignante est accueillie le 25 août 2025.

1.1.2 La formation continue Forces MGEN

En 1997, l'IFSI ouvre un secteur de formation continue nommé Forces MGEN qui propose des formations à destination des professionnels de santé médicaux et paramédicaux.

En 2018, il obtient l'agrément de l'ANDPC pour réaliser des formations dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC).

Il propose un panel de formations aux professionnels de l'Institut MGEN et à d'autres professionnels de santé du territoire avec une expertise marquée sur :

- Consolidation et développement des savoirs
- Premier secours en santé mentale
- Formation des médecins étrangers au diplôme d'état Infirmier.

1.2 LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

La formation aboutit à l'obtention du Diplôme d'Etat aide-soignant de niveau 4.

1.2.1 Les tutelles

La responsabilité relative aux fonctionnements des Instituts de Formation d'aides-soignants est dévolue aux compétences respectives des tutelles :

- Le ministère de la Santé représenté par l'ARS définit les grandes orientations de la politique de santé de la région Île-de-France dans le cadre du Projet Régional de Santé

- Le Conseil Régional, partenaire essentiel en qualité de financeur, accompagne l'Institut autour de son organisation, sa gestion et son projet pédagogique ;
- La DRIETS Ile de France, Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités est l'instance diplômante

1.2.2 Les principaux textes de la profession aide-soignante

Exercice de la profession

Article R. 4311-4 du Code de la santé publique

Exercice de la profession en France pour les ressortissants communautaires

Articles R. 4391-2 à R. 4391-7 du Code de la santé publique

1.2.3 Les textes de la formation aide-soignante

Article D. 4391-1 du Code de la santé publique

Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au DEAS.

Arrêté du 28 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

1.2.4 La gouvernance de l'IFAS

La gouvernance de l'Institut de Formation est organisée de la façon suivante :

- **L'Instance compétente pour les orientations générales de l'institut** est présidée par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant. Elle se réunit au moins une fois par an.
- **La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles** des étudiants est présidée par le directeur de l'IFSI-IFAS. Elle se réunit autant que nécessaire.
- **La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires** dont le président est tiré au sort parmi les représentants des enseignants participant à l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut. Cette instance prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires. Elle se réunit autant que nécessaire.
- **La section relative à la vie étudiante** présidée par le directeur de l'IFSI-IFAS. Le vice-président est un apprenant désigné parmi les apprenants présents à cette section. Elle se réunit au moins deux fois par an.

1.3 LES ACTEURS DE LA FORMATION

1.3.1 L'équipe de l'IFAS

Le directeur est responsable de l'équipe pédagogique et de l'équipe administrative.

La Direction est garante :

- Des axes stratégiques de l'IFAS,
- De la formation initiale,
- Du projet pédagogique,
- Du management de l'équipe pédagogique et administrative,
- Du fonctionnement général de l'IFAS et de la sécurité des locaux
- De l'organisation des stages,
- De la formation continue,
- De la relation avec l'ensemble des partenaires et des tutelles.

Les cadres de l'enseignement de santé ont fait le choix de travailler à l'institut de formation après plusieurs années d'expérience en service. Ils réunissent des expériences professionnelles diversifiées qui favorisent la dynamique pédagogique. Les cadres de l'enseignement de santé participent aux différentes missions de formation de l'IFAS, sous l'autorité du directeur.

L'équipe pédagogique de l'IFSI-IFAS est composée de :

- 13 professionnels de l'enseignement en santé, experts sur diverses spécialités, accompagnent les étudiants et élèves, dont
 - 1 cadre spécialisée en anesthésie réanimation
 - 1 infirmière diplômée d'état
 - 11 cadres formateurs dont 8 diplômés en M2.
 - 5 cadres formées et mandatées par le CESU 78 pour former les étudiants aux soins et gestes d'urgence
 - **2 cadres formateurs constituent l'équipe pédagogique de l'IFAS** dont une référente pédagogique et une coordinatrice pédagogique.
- Les cadres de l'enseignement de santé exercent les missions suivantes :
 - Coordination des stages
 - Coordination pédagogique des promotions
 - Coordination de la formation continue
 - Coordination d'UE/modules de formation : conception, animation, évaluation, suivi
 - Référent de suivi pédagogique
 - Guidance du mémoire de fin d'études d'un groupe d'étudiants
 - Accompagnement clinique des étudiants/apprenants en stage sur les terrains de stage
 - Relations avec l'ensemble des professionnels de terrains accueillant les étudiants/apprenants
 - Réalisation d'actions de formation continue
 - Missions transversales : référent handicap, référent qualité de vie étudiante, référents événements et communication, référent simulation et travaux pratiques, référent informatique, référent développement durable

L'équipe administrative est composée de **trois assistantes administratives** se répartissant des missions spécifiques de secrétariat de direction et gestion administrative de la formation continue, de secrétariat pédagogique de la formation initiale et de secrétariat de gestion administrative des stages. Une assistante est spécifiquement dédiée à l'IFAS.

Les ressources contributives sont :

- **L'équipe du centre d'information et de ressources documentaires** apporte sa contribution lors des recherches des étudiants et offre à l'équipe une veille documentaire pour répondre à ses missions d'Enseignement et de Recherche.
- **Les personnels externalisés en charge de l'entretien** des locaux participent aux bonnes conditions de vie quotidienne de tous.

1.3.2 Les partenaires extérieurs

- **Les intervenants extérieurs sollicités par l'équipe pédagogique**, professionnels du secteur sanitaire et social, et/ou compétents dans les domaines contributifs, interviennent au cours de séquences pédagogiques en fonction de leur expertise dans les différentes disciplines.
- **Les nombreux professionnels de santé**, cadres, infirmiers de proximité, tuteurs, aides-soignants, professionnels des terrains accueillant les étudiants en stage.

1.3.3 Les élèves aides-soignants

L'équipe pédagogique de l'IFAS MGEN considère l'élève comme un individu ayant une histoire personnelle, des expériences, des valeurs et des ressources.

Dès l'entrée en formation, la représentation de la profession aide-soignante se module par la formation en alternance qui lui permet de construire son identité professionnelle. L'élève est apprenant, auteur et acteur dans son processus d'apprentissage.

1.4 PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE

1.4.1 Se loger

Pour faciliter la vie étudiante, la MGEN propose une résidence comprenant 60 studios à 800m de l'IFAS réservée exclusivement aux apprenants.

1.4.2 Déjeuner

Des distributeurs de boissons chaudes et froides sont à disposition des apprenants.

La pause déjeuner est programmée tous les jours entre 12h00 et 14h00.

Les apprenants peuvent déjeuner :

- Au self de l'Institut MGEN avec un tarif préférentiel.
- Dans la salle « espace vie étudiante » située dans les locaux de l'IFSI-IFAS. Les élèves peuvent y réchauffer leur repas et manger sur place.

1.4.3 Se déplacer

L'IFAS est situé :

- En train : ligne N et U arrêt gare de La Verrière
- A 10 mn à pied de la gare de la Verrière
- En bus ligne 5105
- En voiture : depuis Paris, par l'autoroute A13 en direction de Rouen puis autoroute A12 et route nationale 10 en direction de Rambouillet. L'accès se fait par la sortie Maurepas-La Verrière
- Pour se garer, le parking de l'hôpital Institut MGEN est gratuit pour les apprenants.

1.4.4 Travailler et se connecter

L'IFSI-IFAS dispose d'une salle de travail équipée de postes informatiques et d'une imprimante. Une connexion Wifi est accessible quel que soit le lieu.

1.4.5 Le bien être des apprenants

L'IFSI met en place des activités qui répondent à l'objectif : ***Prendre soin de soi pour mieux prendre soin d'autrui*** dont le projet Voltaire auquel l'IFAS est associé :

- **Le projet Voltaire¹**
 - Accès à une formation en e-learning permettant de former à la maîtrise de l'orthographe et de l'expression orale.

Les transmissions écrites sont fondamentales dans la profession aide-soignante, nous souhaitons préparer les apprenants à cet exercice, développer des compétences utiles au quotidien, leur permettre de gagner en confiance en soi.

¹ Vidéo de présentation : https://youtu.be/uROP_eKXDd4?si=Q6I5EOaoDtSEC7CF

2 LES OBJECTIFS DE LA FORMATION DE L'IFAS

L'Institut de Formation des Aides-Soignants s'inscrit dans une mission de service public visant à former des professionnels de santé compétents, responsables et capables de répondre aux besoins en constante évolution du système de santé.

Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population, la chronicisation des maladies et la transformation des pratiques de soins, la formation des aides-soignants occupe une place essentielle au sein des équipes pluridisciplinaires.

Le **projet pédagogique** constitue le cadre de référence de la formation dispensée à l'IFAS. Il traduit la mise en œuvre du **référentiel de formation de l'aide-soignant**, tel que défini par l'arrêté du 10 juin 2021 modifié, et s'inscrit dans le **projet d'établissement** de l'organisme gestionnaire.

Ce document formalise les valeurs, les orientations, les objectifs et les moyens pédagogiques mobilisés pour accompagner chaque apprenant dans son parcours de professionnalisation.

L'IFAS place au cœur de son action la **qualité de la formation**, la **valorisation du rôle de l'aide-soignant** et l'**accompagnement individualisé** de chaque apprenant. La pédagogie déployée repose sur une approche **active, réflexive et intégrative**, favorisant le développement des compétences, l'autonomie et la construction d'une identité professionnelle fondée sur l'éthique, la bientraitance et la collaboration interprofessionnelle.

Ce projet pédagogique a pour ambition de :

- Former des professionnels aptes à dispenser des soins de qualité, sécurisés et adaptés aux besoins des personnes accompagnées ;
- Promouvoir la réussite de chaque apprenant par une pédagogie différenciée et un accompagnement personnalisé ;
- Favoriser la coopération entre les différents acteurs de la formation : formateurs, tuteurs, équipes de soins et partenaires institutionnels ;
- Contribuer à la dynamique territoriale de santé et à l'amélioration continue de la qualité des pratiques.

Ainsi, le projet pédagogique de l'IFAS se veut à la fois **un outil de pilotage, de cohérence et d'innovation**, garantissant une formation répondant aux exigences réglementaires, aux besoins du terrain et aux valeurs humaines du soin.

2.1 LES FONDAMENTAUX DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique de l'IFAS MGEN de la Verrière s'appuie sur 4 fondamentaux pour répondre à cette finalité et permettre l'exercice aide-soignant. A savoir :

- Les valeurs humanistes
- Les savoirs indispensables à l'exercice professionnel
- Le développement des compétences et de la professionnalisation
- L'accompagnement de la construction de l'identité professionnelle au service de l'émancipation individuelle et collective.

A partir des concepts et valeurs professionnelles déterminés par l'équipe pédagogique, l'apprenant doit être capable de :

- Maîtriser et accroître ses connaissances

- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet de soins pertinent pour une personne et/ou un groupe de personnes
- Réaliser des actes techniques en assurant son rôle d'accompagnement et de soutien psychologique et d'aide à la vie des personnes
- Collaborer de manière constructive avec les différents partenaires de santé
- Elaborer et communiquer une réflexion professionnelle
- S'affirmer personnellement et professionnellement

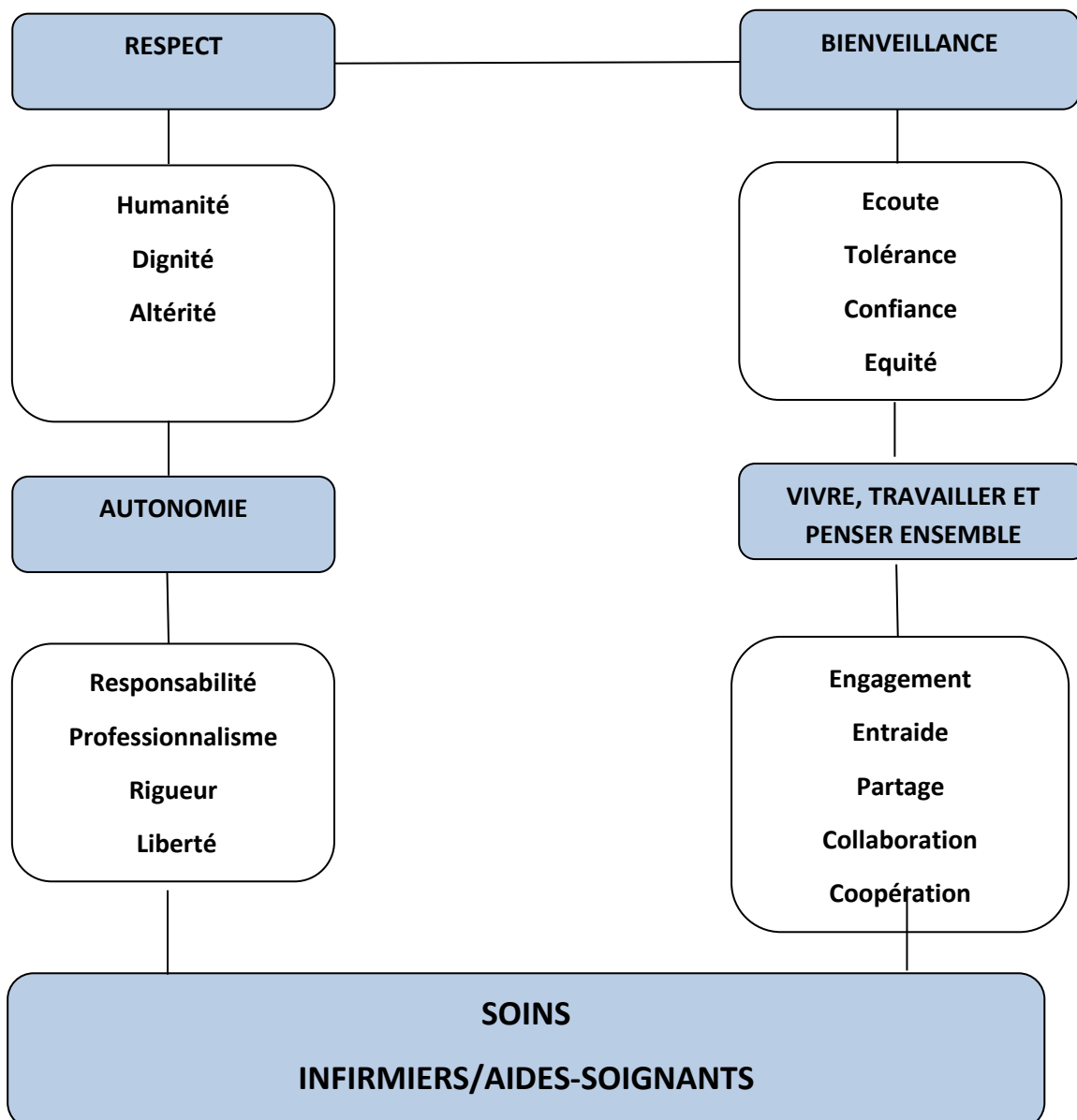
L'IFAS attend un comportement responsable, actif, ouvert sur le dialogue. Ainsi l'apprenant est acteur de sa formation et sera auteur de sa future profession.

2.2 LES VALEURS DE L'IFSI-IFAS

Les valeurs qui sous-tendent le projet pédagogique sont élaborées et partagées par l'équipe de l'IFSI-IFAS.

Elles permettent d'accompagner les apprenants à construire une identité professionnelle intégrant les concepts et les valeurs qui sous-tendent la prise en charge de la personne quels que soient sa condition sociale, son statut économique ou sa religion.

La conception des formations dispensées à l'IFSI-IFAS MGEN met l'humanisme au cœur de ses valeurs et de ses questionnements, car il « *représente l'axe central de la pensée soignante* »²



Définition des valeurs :

Le respect : Manière de se comporter vis-à-vis des règles sociales institutionnelles et humaines. Dans une perspective humaniste, c'est la reconnaissance de la dignité et de la singularité de chacun. C'est le fondement de l'approche holistique de la personne soignée.

Le respect de l'autre implique un engagement dans le quotidien des différents acteurs de la formation : apprenants, professionnels des terrains de stage et de l'IFSI-IFAS.

La notion de respect s'associe à la tolérance, une autre valeur, qui préside à l'altérité en formation et dans les soins. C'est reconnaître à l'autre sa manière de penser et d'agir.

La bienveillance : Regard positif porté sur l'autre, sans jugement, avec écoute, respect et tolérance. Elle est le socle qui sous-tend l'attention portée à l'autre. C'est une ressource au sein de l'équipe avec les apprenants et les partenaires.

L'Humanisme est une « *position philosophique qui met l'homme et les valeurs humaines au-dessus des autres valeurs* »³

L'humanité : L'humanité dans les soins se traduit notamment, par la générosité envers l'autre, la tolérance et la solidarité. Elle permet l'empathie et l'attention à l'autre dans son unicité.

La Responsabilité : Situation de celui qui peut être appelé à répondre de ses actes ou d'un fait. Peut s'entendre au sens juridique ou pénal, aussi bien qu'au sens moral.

L'autonomie : L'équipe de l'IFSI-IFAS MGEN de La Verrière, considère les apprenants comme étant inscrits dans un processus d'autonomisation professionnelle qui s'appuie sur l'engagement personnel, la responsabilité, la liberté d'intention et d'action et la créativité.

Selon Kant, elle confère à la responsabilité une ampleur majeure : « *c'est devant l'humanité toute entière aussi bien que devant ma propre conscience que je suis responsable* »⁴.

Le vivre, penser et travailler ensemble se conçoit, pour tous les acteurs de la formation, dans un esprit d'entraide, de partage, de mutualisation, et de solidarité.

L'entraide, le partage et la collaboration, la coopération et l'engagement : L'écoute, la tolérance, la prise de parole respectueuse favorisent l'apprentissage et le travail de chacun.

- Reconnaître et respecter l'autre dans sa singularité et sa spécificité ;
- Prendre en considération les différences ;
- Faire preuve de tolérance dans les limites du respect de la vie collective ;
- S'engager dans la parole donnée.

La vie de groupe et le travail partagé forment à la collaboration et au travail d'équipe des soignants.

Les soins aides-soignants : les soins préventifs, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade. Ils sont réalisés en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques. Dans le respect des droits de la personne, dans le souci de son éducation à la santé et en tenant compte de la personnalité de celle-ci dans ces composantes physiologique, psychologique, économique, sociale et culturelle.

Le prendre soin : le Prendre soin est cette attention portée à l'autre en vue de lui venir en aide.

D'après Walter Hesbeen : Prendre soin est un art, il s'agit de l'art du thérapeute, celui qui réussit à combiner des éléments de connaissance, d'habileté, de savoir être, d'intuition qui vont permettre de venir en aide à quelqu'un, dans sa situation singulière.

3 Dictionnaire LAROUSSE

4 DUROZOI G. ROUSSEL A. Dictionnaire de philosophie, Ed. Nathan, 1999, p.332

2.3 LE DEVELOPPEMENT PEDAGOGIQUE

2.3.1 Principe pédagogique

2.3.1.1 Les courants pédagogiques

- **Le constructivisme, en référence à Piaget**

La connaissance ne se transmet pas verbalement, elle doit être nécessairement construite et reconstruite par celui qui apprend, notamment grâce aux situations complexes. Les apprentissages sont durables et l'autonomie des apprenants est favorisée.

- **Le socio constructivisme, en référence à Vygotsky**

L'acquisition des connaissances passe par un processus qui favorise les interactions, le travail collaboratif et la professionnalisation. Le processus d'apprentissage part du social vers l'individuel. Il facilite la mobilisation de ressources et l'analyse de situations vécues dans des contextes de soins. Les formateurs de l'IFSI et les professionnels de terrains ont un rôle de « facilitateur des apprentissages ».

- **Le connectivisme**

Nous faisons le constat que les étudiants apprennent de façon différente. Ils sont influencés dans leur modalité d'apprentissage et dans leur mode de communication par les outils numériques qui leur sont facilement et naturellement accessibles.

« Le connectivisme est une théorie de l'apprentissage développée par George Siemens et Stephen DOWNES. Elle est basée sur les apports des nouvelles technologies. Elle s'appuie sur leur analyse des limites du béhaviorisme, du cognitivisme et du constructivisme afin d'expliquer les effets de la technologie sur la façon dont les gens vivent, communiquent et apprennent »

2.3.1.2 La compétence

La compétence professionnelle est la capacité d'une personne à savoir agir de manière pertinente en situation professionnelle.

La compétence professionnelle renvoie aux connaissances, aux habiletés, aux attitudes et au jugement, à la capacité de s'appuyer sur des ressources, nécessaires à l'aide-soignant(e) pour exercer sa profession, ainsi qu'à la capacité de les appliquer dans une situation clinique donnée. Elle rend compte de la pertinence des actions mises en œuvre dans un contexte particulier.

Elle se construit sur des savoirs :

- Savoirs théoriques
- Savoirs pratiques
- Savoirs méthodologiques
- Savoirs relationnels et sociaux

L'apprenant doit dans son parcours de formation apprendre à explorer, c'est-à-dire faire des recherches, pour faire des liens entre les différents savoirs et transférer dans d'autres situations. Être compétent implique de disposer de ressources et de s'entraîner à les mobiliser. La compétence se développe tout au long de la vie professionnelle.

« La compétence est un savoir-agir complexe qui prend appui sur la mobilisation et la combinaison efficace d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations »⁵.

Le référentiel de formation aide-soignant s'appuie sur l'acquisition des 11 compétences suivantes :

5 TARDIF J., L'évaluation des compétences, Montréal ; Chenelière éducation, 2006

- Accompagner une personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale, dans le respect de son projet de vie
- Repérer et prévenir les situations à risque
- Évaluer l'état clinique d'une personne dans le cadre de son rôle propre et réaliser les soins adaptés
- Mettre en œuvre des soins adaptés, évaluer leur efficacité et les réajuster
- Accompagner la mobilité de la personne aidée
- Mettre en œuvre des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées aux situations et aux besoins des personnes
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins et des activités
- Organiser son travail dans une équipe pluriprofessionnelle
- Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage
- Accueillir et accompagner des stagiaires en formation
- Prévenir la maltraitance et promouvoir la bientraitance

2.3.1.3 L'apprentissage par situations

Des situations apportées des terrains de stage par les apprenants et/ou par les formateurs, permettent une approche concrète et professionnalisante dans toutes les dimensions des soins aides-soignants.

Des situations et des activités de soins, apportées par les apprenants au retour de chaque stage, permettent de questionner les savoirs théoriques, procéduraux et savoirs être mis en œuvre.

2.3.1.4 Le raisonnement clinique

Le raisonnement clinique est indispensable au développement de la qualité des soins.

Il est enseigné au cours des modules 1 et 4 et est remobilisé tout au long de la formation dans différents modules et lors des stages.

Afin de permettre aux apprenants de progresser dans l'appropriation du raisonnement clinique aide-soignant et du projet de soins, il semble important de poursuivre leur accompagnement tout au long de la formation.

2.3.1.5 L'Analyse Réflexive des Pratiques Professionnelles

La posture réflexive facilite la mise à distance de l'agir professionnel et permet de développer une posture critique sur soi et l'autonomie du stagiaire. Elle apprend aux apprenants à construire une identité professionnelle individuelle et collective.

Les temps d'analyse réflexive des pratiques professionnelles sont animés par un intervenant externe à l'IFAS formé à l'analyse de pratique.

Ce temps permet à l'apprenant d'apprendre de son expérience en tant que sujet au travail, ainsi que de l'expérience des pairs.

En fin de formation, les apprenants comprennent que l'agir individuel s'inscrit aussi dans le collectif professionnel et participe à la construction d'une identité professionnelle.

2.3.1.6 La simulation en santé

La simulation correspond à : « l'utilisation d'un matériel comme un mannequin ou un simulateur procédural, d'une réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin. Le but est de permettre aux étudiants de résoudre des problèmes, des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels. La simulation repose sur un principe éthique : « jamais sur le patient la première fois ».

« La simulation est une méthode d'enseignement de savoir-faire et d'habiletés utilisés dans des tâches pour lesquelles un enseignement direct s'avère impossible pour des raisons déontologiques (sécurité et sureté),

économiques (coût du matériel) ou techniques (très faible probabilité d'occurrence des incidents ou accidents). L'objectif est de permettre à l'opérateur d'apprendre à reproduire de la façon la plus réaliste et fidèle les comportements attendus »⁶

L'IFSI-IFAS MGEN a aménagé une salle de simulation avec un mannequin haute-fidélité, avec des caméras et des micros connectés à la salle de débriefing.

Les scénarii, situations problème, élaborés par des cadres formateurs de l'équipe pédagogique, favorisent dans un cadre sécurisé et éthique, le raisonnement clinique, les prises de décisions, l'acquisition des techniques de soins relationnelles et gestuelles.

Le débriefing rend explicite ce qui est implicite par l'analyse de l'action. Selon PASTRE, on parle de débriefing pour « *toutes les séquences qui ont pour but, après l'action, d'amener les participants à une analyse réflexive et rétrospective de leur propre activité.* »⁷

L'IFSI-IFAS MGEN de La Verrière a équipé deux autres salles pratiques dotées de nombreux matériels de simulation : mannequin de haute et basse fidélité, simulateur de vieillissement, sites d'injection, bras de perfusion, mannequin pour l'apprentissage de la réanimation cardio-pulmonaire.

A l'IFSI-IFAS, l'équipe pédagogique part du postulat que la simulation en santé permet aux apprenants de développer leur identité professionnelle. Elle assure également une meilleure efficacité dans les soins avec un gage de sécurité et de qualité.

L'utilisation de cette méthode pédagogique permet aux apprenants :

- D'acquérir et de renforcer des connaissances et des habiletés cliniques
- De développer leur réflexivité dans un contexte socio-constructiviste
- D'améliorer la confiance en soi et l'autonomie

2.3.1.7 Les e-moyens pédagogiques

Les méthodes d'apprentissage évoluent. Les apprenants utilisent les applications et le Web comme des outils de communication et d'aide à l'apprentissage. C'est pourquoi, l'IFAS de la MGEN met à leur disposition :

- Le E PORTFOLIO : L'IFAS a choisi de doubler le portfolio papier qui sert d'outil d'apprentissage avec cet outil au service de l'apprenant pour la saisie de ses objectifs et bilans. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et actes aides-soignants. Il sert à mesurer sa progression en stage et donne sens à son parcours. Il est accessible via l'interface MYKOMMUNOTE.
- MYKOMMUNOTE : Site dédié à l'apprenant (relevé de notes, stages, e portfolio, informations instituts, planning de cours)

2.3.2 Objectif d'apprentissage et de professionnalisation

2.3.2.1 La professionnalisation

La professionnalisation des individus s'effectue à partir des sphères du travail et de la formation. L'équipe de l'IFSI-IFAS MGEN s'appuie sur un cadre de référence pour étayer sa réflexion sur la professionnalisation.

D'un point de vue général, **Richard WITORSKI** attribue trois sens à cette notion polysémique :

- La professionnalisation-formation : développement des compétences et des savoirs, 1^{er} sens, utilisé par les formateurs.

⁶ Béguin, P., & Weill-Fassina, A. (1997). La simulation en ergonomie : connaître, agir et interagir. Toulouse, Octares ed

⁷ PASTRE, P, Apprendre par l'action, apprendre par la simulation, 2006, éducation permanente

- La professionnalisation-profession : mise en reconnaissance comme groupe social pour obtenir une place sur le marché, 2^{ème} sens, utilisé par les acteurs sociaux voulant se constituer comme groupe reconnu.
- La professionnalisation-efficacité du travail : dynamiser et flexibiliser les salariés, 3^{ème} sens, utilisé par les organisations.

Concernant la professionnalisation des personnes, Richard WITTORSKI la développe en une triple dynamique :

- Une intention de mise en mouvement des sujets dans le système de travail grâce à un dispositif.
- Un développement de process d'action dans ce dispositif : il traduit la façon dont un individu agit dans une situation. Cette action de l'individu perçue comme efficace et légitime par l'environnement, lui attribue une compétence.
- Un processus de transaction en vue de l'attribution d'une professionnalité à l'individu à partir des process d'action développés.

Selon Wittorsky⁸, « *la professionnalisation est une mise en mouvement du sujet dans le système de travail, c'est le savoir-faire. C'est aussi un processus de développement d'un process d'action, ou la façon dont l'individu agit dans une situation, c'est la pratique et le savoir être.* »

Pour le professeur de sociologie **Raymond BOURDONCLE**, on peut distinguer 5 objets de professionnalisation :

- La professionnalisation de l'activité : c'est lorsque l'activité n'est plus exercée gratuitement, qu'elle devient une activité principale et qu'elle passe par l'universitarisation de sa formation professionnelle.
- La professionnalisation du groupe exerçant l'activité : elle passe par la création d'une association professionnelle, d'un code de déontologie et d'une intervention politique afin d'obtenir une autorisation unique à exercer l'activité.
- La professionnalisation des savoirs : les savoirs professionnels deviennent abstraits, organisés et validés selon un critère d'efficacité et de légitimité.
- La professionnalisation des personnes exerçant l'activité : elles suivent un processus d'acquisition de savoirs et de compétences professionnelles en situation réelle et de construction d'une identité. C'est une dynamique de socialisation professionnelle.

La professionnalisation de la formation : c'est lorsque la formation est construite de manière à rendre les individus capables d'exercer une activité économique déterminée.

Selon **Guy LE BOTERF**, la professionnalisation :

- Se déroule grâce à : un parcours rassemblant des situations variées (situations de formation, de travail, prises de fonction...) et des modalités d'apprentissage diverses comme le tutorat, la résolution de problème, les échanges de pratiques...
- L'ingénierie de la professionnalisation consiste à créer un contexte favorable aux parcours individualisés qui s'élaborent et se pilotent, et non à construire des cursus linéaires et identiques pour tous les apprenants.
- L'espace de professionnalisation comprend un espace physique mais aussi un espace virtuel (internet) qui permet un accès aux ressources structurées à distance quel que soit le lieu et le moment où se trouve l'apprenant.
- La professionnalisation consiste à se préparer à un métier mais aussi à l'exercer comme un professionnel : intelligence des situations, prises d'initiatives pertinentes, capacité à transférer, ...

⁸ WITTORSKI R. 2007 : la professionnalisation et le développement professionnel, PARIS, Ed Le Harmattan, 188p, 2016

- La professionnalisation inclut le travail d'élaboration et d'élucidation d'une identité professionnelle permettant de donner du sens et de la cohérence aux divers savoirs, compétences et exigences accumulés « tout au long de la vie ».

Pour l'équipe de l'IFAS MGEN, la professionnalisation permet donc de donner du sens à ce que l'on fait individuellement et collectivement, de développer des compétences transversales et transférables, de réfléchir à distance sur les actions soignantes menées.

L'interaction avec tous les partenaires de la formation, amène les apprenants à affiner sa conception de l'autre, à partager une réflexion éthique, à réfléchir sur son positionnement professionnel, et la transition identitaire.

En fin de formation, l'équipe de l'IFAS MGEN attend que l'étudiant soit compétent, polyvalent, rigoureux, capable de s'adapter à un contexte, qu'il ait des capacités techniques et relationnelles, d'organisation de soins et de gestion. Qu'il soit capable de :

- Elaborer un raisonnement, composante permanente du soin au patient
- Prendre en considération la douleur, la fin de vie et le handicap et de mettre en œuvre les actes de soins requis
- Travailler en collaboration avec les différents professionnels sanitaires et sociaux,
- Recevoir et de communiquer des informations en s'inscrivant dans une politique de qualité de soins et de gestion des risques,
- Appliquer une démarche de santé publique auprès d'un bénéficiaire de soins ou d'un groupe et de participer à des actions de prévention et d'éducation à la santé,
- S'impliquer dans son travail en respectant la déontologie professionnelle

Les objectifs progressifs d'apprentissage et de professionnalisation se fondent sur les objectifs globaux pédagogiques définis à partir des compétences requises pour chacune des activités infirmières.

2.3.3 Dispositif de formation

2.3.3.1 L'alternance

La formation en IFAS est une formation d'adultes professionnalisante qui s'appuie sur l'alternance.

Dans l'alternance la théorie répond aux questions, éclaire les expériences ; la pratique permet d'élaborer des savoirs cliniques. Les savoirs de la pratique et les savoirs théoriques sont complémentaires. L'alternance permet à l'étudiant de vivre ses propres expériences et la mise à distance de la pratique, elle implique une posture réflexive.

Pendant la formation, les apprentissages théoriques et pratiques s'effectuent aussi bien sur le lieu de stage que dans l'établissement de formation. Les cours magistraux se déroulent au sein de l'IFAS.

L'alternance permet à l'apprenant de construire des savoirs et des compétences, à partir de situations professionnelles qui permettent de travailler les différents paliers d'apprentissage :

- Comprendre : acquisition de savoirs et de savoir-faire nécessaires
- Agir : mobiliser les savoirs pour opérer en situation
- Transférer : transposer les acquis dans des situations nouvelles

Selon l'arrêté du 28 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 10 juin 2021, la formation est organisée à raison de 770 heures d'apprentissages théoriques à l'IFAS et de 770 heures d'apprentissages cliniques en stage, soit 1540 heures.

2.3.3.2 Les stages

Le parcours de l'apprenant permet de travailler et de réfléchir sur les écarts entre la représentation des soins et la réalité professionnelle base du travail de professionnalisation.

Les stages sont des temps forts d'acquisition de la pratique professionnelle. Ils sont des lieux de socialisation professionnelle de l'apprenant. Les terrains de stage, les maîtres et les tuteurs de stage sont des partenaires essentiels à la formation des apprenants de l'institut.

L'organisation des stages est établie par le référentiel de formation ainsi que leurs typologies.

La diversité des structures

L'IFSI-IFAS MGEN de La Verrière, est adossé à un établissement psychiatrique et gériatrique. Cette situation amène les apprenants à développer des compétences d'adaptabilité et de mobilité et découvrir d'autres établissements de soins, publics, privés, associatifs, et toutes structures permettant la formation clinique et pratique des étudiants, dans les secteurs d'activités de soins variés, hôpital, secteur sanitaire et social et ambulatoire.

Les stages sont composés de 4 périodes : 3 périodes de 5 semaines (A, B, C) + 1 période de 7 semaines (D).
Sont obligatoires :

- une période de stage auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées,
- une expérience de travail de nuit (minimum 32h30),
- une expérience de travail le week-end.

L'accompagnement clinique en stage

- Construction des objectifs institutionnels

Ils sont construits au regard des niveaux d'acquisition des compétences attendues. Ils sont présentés et distribués aux apprenants avant chaque départ en stage et transmis aux cadres des unités.

- Construction des objectifs personnels

Ils répondent aux besoins d'apprentissages de l'apprenant et à la spécificité du terrain de stage. La coordinatrice pédagogique de l'IFAS accompagne les apprenants à l'élaboration des objectifs personnels. L'atteinte de ces objectifs est abordée lors des temps de suivi pédagogique au retour de stage.

Les visites de stages

Les formatrices de l'IFAS ont un rôle d'accompagnement des équipes du stage pour l'évaluation des compétences des apprenants.

Elles organisent les visites de stage des apprenants, qui ont lieu aux stages A et C, en amont du départ de stage et réajuste en fonction du planning effectif des apprenants.

La rencontre sur le terrain permet de questionner les connaissances acquises et transférables à travers le raisonnement clinique aide-soignant, le projet de soins, l'organisation du travail et la collaboration pluri professionnelle.

2.3.3.3 Le suivi pédagogique

C'est un axe important du projet pédagogique de l'IFAS MGEN. Il s'agit de séquences pédagogiques qui visent l'accompagnement de l'apprenant dans sa démarche de professionnalisation. Lors des temps de suivi pédagogique, l'apprenant est amené à repérer son niveau d'acquisition des compétences. L'échange s'inscrit dans une logique réflexive.

Il est destiné à accompagner l'apprenant dans son développement professionnel et sa construction identitaire. Il se réalise dans la bienveillance, la confidentialité et le respect d'autrui.

Les objectifs du suivi pédagogique sont :

- L'identification des stratégies d'apprentissage de l'apprenant,
- L'appropriation des savoirs et des connaissances,
- L'analyse de la pratique professionnelle par l'apprenant,
- L'aide à la construction du projet professionnel.

L'apprenant est vu, à chaque retour de stage, en entretien pour faire le point sur le déroulé du stage, l'acquisition des compétences, l'atteinte des objectifs personnels et institutionnels.

2.3.3.4 La formation théorique

770 heures ou 22 semaines représentent l'enseignement théorique (cours magistraux, TD, TP), répartis à travers 5 blocs de compétences – 10 modules de formation pour le cursus complet.

En cursus partiel, la formation s'effectue par blocs ou modules de formation selon le titre ou le diplôme que l'élève détient. Le calendrier de formation est donc individualisé.

Blocs de compétences	Modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147h = 21j)
	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque – 21h
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne – 77h
	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement – (182h = 26j)
	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée – 35h
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage – 70h
	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs – 21h
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés – 35h
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9. – Traitement des informations – 35h
	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques – 70h

Une **formation au numérique en santé** d'une durée de 18 heures est intégrée au module 9 (« Traitement des informations » du bloc de compétences 5 « Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/ gestion des risques »).

L'évaluation de ces enseignements est intégrée dans l'évaluation du module 9.

Une attestation de validation de la formation au numérique en santé, sera délivrée à l'élève, en complément du diplôme d'Etat.

Chaque module est présenté par la coordinatrice pédagogique le 1^{er} jour où il est abordé avec les modalités d'évaluations. Un quiz est proposé à l'élève afin de s'auto-évaluer et se situer dans le module en question.

Les cours sont organisés à l'IFAS. Ils peuvent être délivrés en distanciel via l'application « Teams » (dans la limite de 70% de la durée totale de la formation théorique).

Dans la formation aide-soignante sont inclus :

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) -Tests de positionnement en lien avec les attendus de la formation (écriture, lecture, compréhension, arithmétique...) -Définition des objectifs de l'API avec l'élève à mettre en place à l'issue des tests de positionnement -Mise en place de dispositifs complémentaires individuels pour développer les compétences manquantes si besoin	35h (dans les 3 premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé (SPI) -Point sur les acquis/difficultés, positionnement de l'élève dans sa formation -Définition de dispositifs complémentaires individuels à mettre en place pour renforcer les acquis de l'élève si besoin	7h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG) -Temps de travail personnel (travail en autonomie en amont des apports, temps de mobilisation de connaissances...) -Accompagnement individuel du travail personnel pour les élèves en difficulté à partir des objectifs définis en SPI -Guidage collectif (apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage)	35 h (réparties au sein des différents modules)

2.3.4 Dispositif d'évaluation

La Commission de Validation et d'Attribution des Résultats (CVAR)

Deux CVAR ont lieu/an, dont une se réunissant au milieu de la 6^{ème} semaine du stage D, soit la 3^{ème} semaine avant la fin de la formation.

Présidée par le directeur de l'IFAS, la CVAR se compose de deux formateurs permanents et de deux encadrants de stages de même filière que la formation concernée ou un de la même filière concernée et l'autre infirmier.

En amont de la CVAR, la coordinatrice pédagogique, prend connaissance des indications portées sur le portfolio et de l'évaluation des encadrants en milieu professionnel pour proposer à la CVAR la validation ou non des compétences en stages.

Lors de la CVAR, elle présente les résultats globaux de la promotion et cite les dossiers pour lesquels la CVAR doit se prononcer.

L'acquisition des compétences tient compte de la progression de l'élève au cours de sa formation.

La CVAR se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels constitutives de la formation soit les 4 périodes pour un parcours complet.

La CVAR détermine le nombre de stages, la durée de ces stages et le type de lieu de réalisation pour chaque élève pour qui une session 2 est nécessaire ou admis à redoubler en fonction de son parcours pédagogique.

Les dates des prochaines CVAR sont les :

- ✓ 19 février 2026
- ✓ 08 juillet 2026

MODALITES D'EVALUATIONS DES BLOCS/MODULES DE FORMATION

Blocs de compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences (Référentiel de formation)
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147h = 21j)	Etude de situation
	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque – 21h	Evaluation des compétences en stage
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne – 77h	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4
	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement – (182h = 26j)	Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5
	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée – 35h	Evaluation des compétences en stage
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage – 70h	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée
	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs – 21h	Evaluation des compétences en stage
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés – 35h	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage

des situations d'intervention		Evaluation des compétences en stage
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9. – Traitement des informations – 35h	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques – 70h	Evaluation des compétences en stage

Au sein d'un même bloc de compétences, les notes des modules se compensent entre elles.

Cela ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou = à 08/20.

Pour valider le bloc de compétences, il faut obtenir :

- ✓ une note au moins égale à 10/20 à chaque bloc de compétences,
- ✓ la moyenne pour chacune des compétences évaluées en milieu professionnel,
- ✓ l'AFGSU de niveau 2 pour le bloc 2.

En cas de non validation d'un bloc de compétences :

- ✓ les modules non validés donnent droit à une session de rattrapage pour ledit module (la meilleure note entre l'évaluation initiale et celle de rattrapage sera retenue),
- ✓ une ou des compétences en stage non validées donnent accès à un stage de rattrapage à effectuer (modalités définies par l'équipe pédagogique).

En cas de non validation à la session de rattrapage, l'apprenant peut bénéficier d'une seule réinscription (ou redoublement).

Un bloc validé par compensation dans l'année initiale de formation reste validé en cas de redoublement. L'apprenant est alors dispensé durant son année de redoublement des enseignements et des validations correspondant aux modules dont les notes sont conservées.

Des frais de scolarité correspondant aux volumes horaires nécessitant une nouvelle validation seront demandés.

L'apprenant bénéficiera sur l'année de redoublement d'une session initiale (évaluation) et d'une session de rattrapage pour chaque module et compétence évaluée en milieu professionnel.

L'apprenant conserve le bénéfice des blocs validés à vie.

A l'issue de la formation, l'IFAS présente au jury de certification de la D.R.I.E.E.T.S. (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) les élèves ayant réalisé :

- les modules et les stages,
- les évaluations initiales et de rattrapage des modules de formation,
- l'évaluation initiale des compétences en milieu professionnel,
- Et n'ayant pas cumulé plus de 77h d'absence sur l'ensemble de la formation (la présence est obligatoire aux enseignements et aux stages durant toute la formation).

A l'issue de la promulgation par la D.R.I.E.E.T.S. de la liste des diplômés, une attestation de réussite est remise à l'apprenant par l'IFAS, valable 3 mois, puis remise du DEAS à réception par l'IFAS.

3 EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

L'institut de formation est responsable de la qualité de son offre de formation, initiale et ou continue.

Ainsi, l'équipe de l'IFAS MGEN, s'engage à tenir compte des besoins, des attentes des apprenants en formation, dans une approche ouverte et dynamique de la qualité, en cohérence avec les recommandations de la DGOS, de l'ARS Ile de France et du Conseil Régional Ile de France.

Certification QUALIOPi

L'équipe de l'IFAS s'inscrit dans un processus de démarche qualité. Cette démarche sera présentée pour certification QUALIOPi en même temps que l'IFSI courant 2026.

Il est à noter que l'IFSI a été certifiée QUALIOPi le 22 Novembre 2024.

Dans un souci d'amélioration continue de la qualité et dans le cadre de la certification Qualiopi, une évaluation de la satisfaction des apprenants est réalisée à l'issue de chaque module et en fin d'année par le biais d'un questionnaire à remplir en ligne ou de manière manuscrite.

L'analyse de la satisfaction des enseignements et de la qualité des lieux de stage permet à l'équipe pédagogique d'évaluer et d'analyser la mise en œuvre du dispositif de formation, ainsi que les résultats obtenus et de réajuster si besoin son action de formation.

L'IFAS évalue annuellement la satisfaction de ses partenaires (terrains de stage, prestataires externes, cadres de l'enseignement, organismes financeurs) à travers des questionnaires.